

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 22 NOVEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux novembre, à 52 dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en 52 Absents excusés : 12 séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier 53 Pouvoirs : 13 Coren à Saint-Flour, après convocation légale sous la

Votants: 65 Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents:

MME Agnès AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, MME Catherine FOSSE BALDRAN, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Patricia ROCHÈS, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Sylvie VAISSADE, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Didier BIENAIME, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Vital GENDRE, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Louis PECHAUD, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC.

Pouvoirs:

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER

MME Sophie BENEZIT donne pouvoir à M. Christophe VIDAL

M. Gilles BIGOT donne pouvoir à MME Patricia ROCHÈS

M. Jean-Marc BOUDOU donne pouvoir à M. Philippe MATHIEU

M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT

M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jérôme GRAS

MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET

M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET

MME Nathalie LESTEVEN donne pouvoir à MME Martine GUIBERT

MME Marine NEGRE donne pourvoir à M. Jean-Pierre JOUVE

MME Emmanuelle NIOCEL JULHES donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN

M. Pierre SEGUIS donne pouvoir à MME Olivia GUEROULT

MME Maryline VICARD donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 30 novembre 2021 et que la convocation avait été faite le 16 novembre 2021.

Madame le Président déclare la séance ouverte à 19h10.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et les débats,

CHOIX DES MODALITES DE VOTE POUR LA SEANCE

↓ DECIDE de procéder au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 22 novembre 2021 via un vote électronique à scrutin public ou secret.

POUR: 65 VOIX

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 20 OCTOBRE 2021

APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 20 octobre 2021.

POUR: 65 VOIX

DOMAINE NORDIQUE ET ACTIVITES DE PLEINE NATURE - SAISON 2021/2022 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC MONTAGNES MASSIF CENTRAL PORTANT SUR LA REDEVANCE NORDIQUE

- ▶ DECIDE D'INSTITUER la redevance pour l'accès aux installations et aux services collectifs d'un site nordique dédié à la pratique du ski de fond et des loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin et destinés à favoriser la pratique de ces activités, dans les conditions prévues par les articles L.2333-81, L.2333-82, L.2333-83, L.5211-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et d'appliquer les tarifs et exonérations tels que figurant en annexe 1 à la délibération ;
- **♣ DECIDE DE PERCEVOIR** le produit de la redevance comme suit :
- Saint-Flour Communauté perçoit pour son propre compte le produit des redevances vendues sur site ;
- Saint-Flour Communauté confie par convention à Montagnes Massif Central la perception des redevances vendues en ligne, et cette structure les lui reverse mensuellement (article L.2333-83 CGCT);
- ♣ APPROUVE les termes du projet de convention à intervenir avec Montagnes Massif Central annexé à la délibération (annexe 2);
- **♣ AUTORISE Madame le Président** à signer ladite convention au nom de Saint-Flour Communauté ;
- ▲ ATTRIBUE à Montagnes Massif Central une rémunération égale au pourcentage ci-dessous fixé, du produit des redevances annuelles, hebdomadaires et journalières effectivement perçu sur le territoire de la communauté de communes selon le barème suivant :
- → 9 % jusqu'à 30 000 €;
- → 7,20 % de 30 001 à 60 000 €;
- → 4,5 % de 60 001 à 120 000 €;
- → 2,70 % à partir de 120 001 €;
- **DECIDE DE VERSER** une cotisation annuelle de 200 € à Montagnes Massif Central à réception de l'appel à cotisations ;
- **AUTORISE** Madame le Président à signer tous documents nécessaires à l'application des dispositions ci-dessus.

POUR: 64 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE: 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

DOMAINE NORDIQUE ET ACTIVITES DE PLEINE NATURE - SAISON 2021/2022 - FIXATION DES TARIFS

- ♣ APPROUVE les tarifs de location et d'animations pour le site de Prat de Bouc, applicables à compter du 1^{er} décembre 2021 tels que figurant en annexe 3 à la délibération ;
- ♣ APPROUVE les tarifs de location et d'animations proposés par le service activités de pleine nature de Saint-Flour Communauté, applicables à compter du 1^{er} décembre 2021 tels que figurant en annexe 4 à la délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Président à signer tous documents nécessaires à l'application des dispositions ci-dessus.

POUR: 64 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE: 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

BUDGET PRIMITIF 2021 - DÉCISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE - REGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR

ADOPTE la décision modificative budgétaire telle que présentée ci-dessous :

| nancement schéma directeur des i | réseaux de chaleur | | |
|----------------------------------|------------------------|----------|----------|
| Régie | de distribution de cha | leur | |
| ARTICLE - SERVICE - OPERATION | DESIGNATION | MONTANT | MONTANT |
| | | DEPENSES | RECETTES |

| Section d'investissement | | and the second of the second | Director i |
|---------------------------------|---------------|------------------------------|---|
| D-c/2031-Op.101-102-103- 105 | Etudes | + 16 150 € | |
| D-c/2313-Op.105 | Constructions | - 16 150 € | Prison Drivi Prison de la companya |

⁴ AUTORISE Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

POUR: 64 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE: 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

BUDGET PRIMITIF 2021 - DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES - TRANSFERT DES CREDITS DE LA MISSION AMO AVEC CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRES AU BUDGET GENERAL

ADOPTE les décisions modificatives budgétaires telles que présentées ci-dessous :

| ADOPTE les décisions modi | cisions modificatives budgetaires telles que presentées ci-dessous : | | |
|----------------------------------|--|--------------------|--------------|
| | | DEPENSES | RECETTES |
| ARTICLE – SERVICE - OPERATION | DESIGNATION | MONTANT | MONTANT |
| Transfert des crédits d | e la mission AMO avec cantal Ingér général | nierie et territoi | res au budge |
| Budget annexe « Amér | nagement et restauration d'ouvrage | s pour compte d | de tiers » |
| 611.833 | Contrats de prestation de service | - 12 000 € | dina parti a |
| 74751.833 | GFP de rattachement | 300 | - 6 000 € |
| 7478.833 | Autres organismes | XuX is introoping | - 6 000 € |
| Budget général | · Can Cod | an mentaga 16 | |
| 611.833-admin | Contrats de prestation de service | + 12 000 € | and Araka |
| 67441.833-admin | Subventions aux budgets annexes | - 6 000 € | alca rytoca |
| 7478.833-admin | Autres organismes | | + 6 000 |

⁴ AUTORISE Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

POUR: 64 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE: 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

BUDGET PRIMITIF 2021 - PROPOSITIONS D'ADMISSION DE CREANCES ETEINTES

♣ ADMET en créance éteinte après clôture pour insuffisance d'actif à la suite d'une liquidation judiciaire la créance détaillée ci-dessous comme suit :

BUDGET GENERAL:

437,40 € exercice 2018

AUTORISE Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

POUR: 64 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE: 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

ÉDIFICES CULTUELS NON PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS - SOUTIEN À LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE PIERREFORT

- SOUTIENT la restauration de l'église de Pierrefort dans le cadre du programme de restauration des édifices cultuels non protégés au titre des Monuments Historiques ;
- **ATTRIBUE** un fonds de concours à la commune de Pierrefort à hauteur de 15% du montant H.T. des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre estimés à 3 027.20 € H.T. au stade de la signature des marchés avec un plafond de subvention de 9 000 € par projet ;
- **FIXE** le montant prévisionnel du fonds de concours à 454,08 € pour la commune de Pierrefort ; POUR : 64 VOIX

CONTRE: 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

ÉDIFICES CULTUELS NON PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES -ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS - SOUTIEN À LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE LAVASTRIE

SOUTIENT la restauration de l'église de Lavastrie dans le cadre du programme de restauration des édifices cultuels non protégés au titre des Monuments Historiques ;

ATTRIBUE un fonds de concours à la commune de Neuvéglise-sur-Truyère à hauteur de 15% du montant H.T. des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre estimés à 331 199 € H.T. au stade de la signature des marchés avec un plafond de subvention de 9 000 € par projet ;

FIXE le montant prévisionnel du fonds de concours à 9 000 € pour la commune de Neuvéglise-sur-Truyère.

POUR: 64 VOIX

CONTRE: 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES EN 2022 - AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- ♣ EMET un avis favorable quant aux propositions de dates ci-dessous.
- Commune de Saint-Flour,
- 5 et 26 juin 2022,
- 3, 17, 24 et 31 juillet 2022,
- 7, 14, 21 août 2022,
- 4, 11 et 18 décembre 2022 ;
- Commune de Saint-Georges,
- 17 avril 2022,
- 5 juin 2022,
- 3, 10, 17,24 et 31 juillet 2022,
- 7, 14 août 2022,
- 4, 11 et 18 décembre 2022 ;
- Communes d'Andelat et de Roffiac,
- 16 janvier 2022,
- 3 juillet 2022,
- 4, 11 et 18 décembre 2022 ;

POUR: 63 VOIX

CONTRE: 1 (M. Jean-Paul RESCHE)
ABSTENTION: 1 (M. Richard BONAL)

19h45 : M. Bernard MAURY, détenteur du pouvoir de MME Jeanine RICHARD, rejoint la séance.

ADOPTION DES FONDS DE CONCOURS DES PROJETS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE INSCRITS AU CONTRAT CANTAL DEVELOPPEMENT

ATTRIBUE un fonds de concours de Saint-Flour Communauté d'un montant prévisionnel de 26 250 € à la commune de Valuéjols correspondant à un taux de 5% d'une dépense prévisionnelle de 425 000 € H.T. pour le projet de résidence seniors ;

ATTRIBUE un fonds de concours de Saint-Flour Communauté d'un montant prévisionnel de 4 000 € à la commune de Pierrefort correspondant à un taux de 5% d'une dépense prévisionnelle de 80 000 € H.T. pour le projet de circuit de mise en valeur du patrimoine naturel et bâti à Pierrefort ;

ATTRIBUE un fonds de concours de Saint-Flour Communauté d'un montant prévisionnel de 13 713 € à la commune de Neuvéglise-sur-Truyère correspondant à un taux de 5% d'une dépense prévisionnelle de 274 263 € H.T. pour le projet de Centre d'incendie et de secours de Neuvéglise ;

♣ DIT que les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2022;

♣ PROCEDE aux opérations comptables nécessaires au versement desdits fonds de concours.

POUR: 65 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE: 2 (M. Richard BONAL, M. Jean-Paul RESCHE)

INSTALLATION D'UN ATELIER TRAITEUR ET DE TRANSFORMATION AU VILLAGE AGRO-ALIMENTAIRE DE CAMIOLS - APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD

APPROUVE les termes du protocole d'accord au stade travaux à intervenir avec la société « Les Burons d'Auvergne » annexé à la délibération ;

♣ AUTORISE Madame le Président à signer ledit protocole d'accord au nom de Saint-Flour Communauté;

POUR: 51 VOIX

ABSTENTIONS: 15 (M. Éric BOULDOIRES par pouvoir à M. Philippe DELORT, MME Bonnie DELEPINE par pouvoir à MME Annick MALLET, MME Maryline VICARD par pouvoir à MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS par pouvoir à M. Jérôme GRAS, MME Marine NEGRE par pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES par pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN, M. Marcel CHASTANG, MME Yolande CHASSANG, M. Jean-Luc PERRIN, M. Robert ROUSSEL, M. Jérôme GRAS, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, MME Marie PETITIMBERT, M. Philippe DELORT)

NE PREND PAS PART AU VOTE: 1 (M. Louis NAVECH)

INSTALLATION D'UN ATELIER TRAITEUR ET DE TRANSFORMATION AU VILLAGE AGRO-ALIMENTAIRE DE CAMIOLS - ADOPTION D'UNE DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

♣ ADOPTE la décision modificative budgétaire telle que présentée ci-dessous :

| Budget annexe « Ateliers de découpe et de transformation agroalimentaire » Opération d'équipement n°13 | | | | |
|---|---------------------------|------------------|------------|--|
| Section d'investissement | (100 ETAN - 20 105 ETAN) | DEPENSES | RECETTES | |
| 2313.90 | Constructions | + 80 000 € | in norman | |
| 1311.90 | Subvention d'Etat | | + 23 625 € | |
| 1641.90 | Emprunt | SECTION ROLLINGS | + 56 375 € | |

AUTORISE Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants. POUR : 51 VOIX

ABSTENTIONS: 15 (M. Éric BOULDOIRES par pouvoir à M. Philippe DELORT, MME Bonnie DELEPINE par pouvoir à MME Annick MALLET, MME Maryline VICARD par pouvoir à MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS par pouvoir à M. Jérôme GRAS, MME Marine NEGRE par pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES par pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN, M. Marcel CHASTANG, MME Yolande CHASSANG, M. Jean-Luc PERRIN, M. Robert ROUSSEL, M. Jérôme GRAS, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, MME Marie PETITIMBERT, M. Philippe DELORT) NE PREND PAS PART AU VOTE: 1 (M. Louis NAVECH)

ETUDE D'AVANT-PROJET POUR LA CREATION ET/OU LA REQUALIFICATION DE SENTIERS D'INTERPRETATION : APPROBATION DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PNR DE L'AUBRAC

- ♣ APPROUVE la participation de Saint-Flour Communauté au groupement de commandes proposé par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac pour réaliser l'étude pour la création ou la requalification des sentiers d'interprétation ;
- ♣ APPROUVE les termes de l'acte constitutif de ce groupement de commandes annexé à la délibération;
- **AUTORISE** Madame le Président à signer l'acte constitutif de ce groupement de commandes au nom de Saint-Flour Communauté ;
- ♣ AUTORISE la participation financière forfaitaire de Saint-Flour Communauté à hauteur de 4 % du montant de l'étude concernant les sentiers de Saint-Flour Communauté, permettant de couvrir les frais d'organisation et de suivi du groupement de commandes ;
- ▶ **DESIGNE** la commission d'appel d'offres du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac pour effectuer le choix du prestataire qui sera proposé aux communautés de communes et communes membres du groupement ;
- **AUTORISE** Madame le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires à l'application de la présente délibération ;
- ◆ DESIGNE Monsieur Jean Luc BOUCHARINC en tant qu'élu référent en charge du suivi de cette opération pour le compte de Saint-Flour Communauté.

POUR: 65 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE: 2 (M. Jean-Paul RESCHE, M. Richard BONAL)

HARMONISATION DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE - 2EME ETAPE AU 1^{ER} JANVIER 2022

- **APPROUVE** la perspective d'harmonisation du service de portage de repas à l'usager, à l'échéance du 1^{er} janvier 2023, avec une nouvelle étape au 1^{er} janvier 2022 ;
- ♣ APPROUVE les tarifs proposés ci-dessous et de les appliquer à compter du 1er janvier 2022 :
- tarif du repas livré à l'usager résidant sur Saint-Flour intra-muros à 7,75 € dont 2,50 € de livraison (plateau-repas non harmonisé) ;
- o tarif du repas livré à l'usager résidant sur le secteur de Pierrefort-Neuvéglise à 10,25 € dont 3 € de livraison (plateau-repas harmonisé) ;
- **APPROUVE** le règlement intérieur du service à l'usager et le dossier d'inscription, applicables aux seuls secteurs gérés en régie ;
- APPROUVE la convention de gestion du service à intervenir avec l'ADMR de Chaudes-Aigues ;
- **AUTORISE** Madame le Président à signer tous documents contribuant à leur mise en œuvre. POUR : 46 VOIX

CONTRE: 10 (M. Frédéric DELCROS par pouvoir à M. Jérôme GRAS, MME Bonnie DELEPINE par pouvoir à MME Annick MALLET, MME Marine NEGRE par pourvoir à M. Jean-Pierre JOUVE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES par pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN, M. Jean-Paul RESCHE, M. Jean-

Claude PRIVAT, M. Jérôme GRAS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Jean-Luc PERRIN)

ABSTENTIONS: 10 (M. Gilles BIGOT par pouvoir à MME Patricia ROCHÈS, M. Éric BOULDOIRES par pouvoir à M. Philippe DELORT, MME Maryline VICARD par pouvoir à MME Marie PETITIMBERT, MME Agnès AMARGER, MME Marina BESSE, M. Philippe DELORT, M. Éric GOMESSE, M. Guy MICHAUD, MME Marie PETITIMBERT, MME Patricia ROCHÈS)

NE PREND PAS PART AU VOTE: 1 (MME Nicole BATIFOL)

FRANCE RELANCE - CANDIDATURE DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS FRANCE MOBILITES - AVENIR MONTAGNES MOBILITES

▲ APPROUVE le principe d'une candidature de Saint-Flour Communauté au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « France Mobilités – Avenir Montagnes Mobilités » ;

AUTORISE Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR: 67 VOIX

AMELIORATION DE L'HABITAT - AVENANT N°1 AU MARCHE DE SERVICES N°2019-16 RELATIF A LA « MISSION DE SUIVI-ANIMATION DE L'OPAH-RU VOLET HABITAT DE L'ORT ET DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL TERRITORIAL HABITAT (PIG) SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE »

APPROUVE l'affermissement de la tranche de reconduction du marché allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 ;

AUTORISE Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

POUR: 67 VOIX

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME - AVENANT N°2 A LA CONVENTION AVEC HAUTES TERRES COMMUNAUTE

▲ APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention de prestations de services entre Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, reportant le terme de cette convention au 30 juin 2022 :

AUTORISE Madame le Président à signer ledit avenant au nom de Saint-Flour Communauté, d'engager les dépenses afférentes et d'émettre les titres de recettes à destination de Hautes Terres Communauté.

POUR: 66 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE: 1 (MME Nicole BATIFOL)

RENOUVELLEMENT DU POSTE DE TECHNICIEN DE RIVIERE

♣ DECIDE DE RENOUVELER 1 emploi non permanent, à temps complet relevant du grade de technicien territorial, à compter du 1^{er} décembre 2021;

AUTORISE Madame le Président à recruter dans les conditions fixées par l'article 3-II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée l'agent non titulaire selon les modalités susvisées ;

AUTORISE Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette embauche (contrats de travail, conventions et éventuels avenants);

♣ DECIDE DE MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence ;

DIT que les crédits sont prévus au budget 2021 et seront inscrits au budget primitif 2022.

POUR: 64 VOIX

ABSTENTIONS: 2 (M. Jean-Pierre JOUVE, MME Marine NEGRE par pourvoir à M. Jean-Pierre JOUVE) NE PREND PAS PART AU VOTE: 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

CREATION DU POSTE DE COORDONNATEUR CULTUREL

♣ DECIDE DE CREER 1 emploi permanent, à temps complet relevant du grade d'attaché territorial, à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

AUTORISE Madame le Président à recruter dans les conditions fixées par l'article 3-2 ou 3-3 2ème de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée l'agent non titulaire selon les modalités susvisées ;

- **AUTORISE** Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette embauche (contrats de travail, conventions et éventuels avenants) ;
- DECIDE DE MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence ;

♣ DIT que les crédits sont prévus au budget 2021 et seront inscrits au budget primitif 2022.

POUR: 64 VOIX

ABSTENTIONS: 2 (M. Jean-Pierre JOUVE, MME Marine NEGRE par pourvoir à M. Jean-Pierre JOUVE) NE PREND PAS PART AU VOTE: 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

CREATION DU POSTE DE CHEF DE PROJET MOBILITES

♣ DECIDE DE CREER 1 emploi non permanent, à temps complet relevant du grade d'attaché territorial, à compter du 1^{er} janvier 2022;

- **AUTORISE** Madame le Président à recruter dans les conditions fixées par l'article 3-II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée l'agent non titulaire selon les modalités susvisées ;
- **AUTORISE** Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette embauche (contrats de travail, conventions et éventuels avenants);
- ♣ DECIDE DE MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2021 et seront inscrits au budget primitif 2022. POUR : 64 VOIX

ABSTENTIONS : 2 (M. Jean-Pierre JOUVE, MME Marine NEGRE par pourvoir à M. Jean-Pierre JOUVE) NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

CREATION DE POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOI COMPETENCES » AU SEIN DU SERVICE VOIRIE/ESPACES VERTS DE SAINT FLOUR COMMUNAUTE – ANTENNE TERRITORIALE DE PIERREFORT

- ▶ DECIDE DE CREER 1 emploi dans le cadre du dispositif « Parcours emploi compétences » à temps complet (35 heures hebdomadaires annualisées) au sein du service voirie/espaces verts de Saint-Flour Communauté Antenne territoriale de Pierrefort-Neuvéglise ;
- ▶ DECIDE D'ENGAGER les démarches nécessaires pour ce recrutement en collaboration avec les services de Pôle Emploi et de la Mission Locale des Hautes Terres ;
- AUTORISE Madame le Président à recruter l'agent éligible au Parcours Emploi Compétences ;
- **AUTORISE** Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette embauche (contrats de travail, conventions et éventuels avenants) ;
- ♣ DECIDE DE MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence ;
- **↓ DIT** que les crédits sont prévus au budget 2021 et seront inscrits au budget primitif 2022. POUR : 64 VOIX

ABSTENTIONS : 2 (M. Jean-Pierre JOUVE, MME Marine NEGRE par pourvoir à M. Jean-Pierre JOUVE) NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

CREATION DE POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOI COMPETENCES » AU SEIN DU SERVICE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

- ♣ DECIDE DE CREER 1 emploi dans le cadre du dispositif « Parcours emploi compétences » à temps non complet (20 heures hebdomadaires annualisées) au sein du service Portage de repas à domicile;
- ♣ DECIDE D'ENGAGER les démarches nécessaires pour ce recrutement en collaboration avec les services de Pôle Emploi et de la Mission Locale des Hautes Terres ;
- 4 AUTORISE Madame le Président à recruter l'agent éligible au Parcours Emploi Compétences ;
- **AUTORISE** Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette embauche (contrats de travail, conventions et éventuels avenants) ;
- ♣ DECIDE DE MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence ;
- **◆ DIT** que les crédits sont prévus au budget 2021 et seront inscrits au budget primitif 2022. POUR : 64 VOIX

ABSTENTIONS : 2 (M. Jean-Pierre JOUVE, MME Marine NEGRE par pourvoir à M. Jean-Pierre JOUVE) NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

La Présidente donne lecture de la réponse apportée à la question écrite de MME Patricia ROCHÈS.

DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES PAR DELEGATION

▶ PREND CONNAISSANCE des décisions prises par Madame le Président en application des délibérations du Conseil Communautaire N°2020-136 du 30 juillet 2020, et N°2020-273 du 13 octobre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

A Saint-Flour, le 22 novembre 2021

Affiché le 30 novembre 2021

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

7